



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE  
Séance du 5 juin 2019*

**N°2019/39 : OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR RUE DU BOUT CORNET/RUE PIERRE ET MARIE CURIE – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

*L'an deux mille dix-neuf le mercredi 5 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 mai 2019*

**Etaient présents : 19**

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Emmanuel FONKING, Christophe BLONDEL DEBLANGY, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN.

**Pouvoirs : 2**

Madame Isabelle GUILA CORNIL à Madame Geneviève CAIN, Monsieur Serge MAGLIOZZI à Monsieur Eric KRAEMER.

**Absents excusés : 6**

Madame Denise GONON, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Camille FASSI, Monsieur Azdine RAMDAN, Monsieur Patrick AUGHEY, Madame Clémence LAUMONIER

Monsieur Manuel MEZE a été élu secrétaire de séance

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L1, L 110-1 et suivants, R. 112-4 et suivants, et R.131-3 et suivants,

**VU** le Code de l'Environnement,

Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20190605-2019-039DEL-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2019  
Date de réception préfecture : 12/06/2019

**VU** la Convention d'Intervention Foncière signée le 19 décembre 2016 portant sur l'ensemble des zones « U » du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la notification de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 31 mai 2017 fixant à 113 logements l'objectif triennal 2017-2019 en matière de réalisation de logements locatifs sociaux, au regard des obligations de l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU),

**VU** la commission Urbanisme en date du 22 mai 2019,

**CONSIDERANT** que l'opération sur le périmètre « rue du Bout Cornet/rue Pierre et Marie Curie » prévoit la réalisation d'une opération comprenant des logements locatifs sociaux, répondant à la forte demande de logements ainsi qu'à l'objectif triennal 2017-2019, fixé par le Préfet de Seine-et-Marne, accompagnée d'un parking public,

**CONSIDERANT** que la parcelle AP 95 de 1743 m<sup>2</sup> située dans le périmètre « rue du Bout Cornet/rue Pierre et Marie Curie » est d'ores et déjà sous maîtrise publique,

**CONSIDERANT** que les négociations menées par l'EPFIF ne permettront pas d'acquiescer à l'amiable la totalité des parcelles nécessaires au projet,

**CONSIDERANT** que la maîtrise foncière de la totalité du périmètre est indispensable pour la réalisation de l'opération suscitée par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable,

**CONSIDERANT** que le recours à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique s'avère justifié,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré

**PAR 17 voix POUR (Mesdames et Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Emmanuel FONKING, Christophe BLONDEL DEBLANGY) et 4 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA CORNIL, Serge MAGLIOZZI).**

**DECIDE DE**

**SOLLICITER** Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne afin qu'il se prononce sur l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions nécessaires à l'opération d'aménagement du secteur « rue du Bout Cornet/rue Pierre et Marie Curie », conformément aux articles L. 1 et L. 110-1 et suivants, et R.112-4 et suivants du Code de l'Expropriation,

**SOLLICITER** Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne afin qu'il se prononce sur l'ouverture d'une enquête publique parcellaire conjointe, préalable à l'arrêté de cessibilité des propriétés nécessaires à l'opération, conformément à l'article R. 131-3 et suivants du Code de l'Expropriation,

**DEMANDER** à Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne que la Déclaration d'Utilité Publique soit prononcée et que l'arrêté de cessibilité soit pris au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France 4/14 rue Ferrus 75014 PARIS,

**HABILITER** Monsieur le Maire, dans le cadre des dispositions du Code des Marchés Publics, à entreprendre et conclure toutes démarches et actions visant à la réalisation des procédures susvisées,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre au Préfet de la Seine-et-Marne l'ensemble des pièces du dossier visé à l'article R. 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la bonne suite de cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
Jean-Michel MORER

